Manuel BVR

Bulletin de versement orange avec numéro de référence en CHF et en EUR



Service à la clientèle BVR

Adhésion, tests de justificatifs, bon à tirer

PostFinance Global Payments Back Office Prestations électroniques 3002 Berne

Téléphone 0848 848 424 Télécopie 058 667 66 00

Mutations, copies des données, recherches, commandes de formulaires

Votre personne de contact se tient à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire sur les points susmentionnés.

Conseils et vente

Téléphone 0848 888 900 (tarif normal)

Manuel BVR Version janvier 2010 2/35

Table des matières

1. In	troduction	5
1.1	Bulletin de versement avec numéro de référence (BVR)	
	en CHF ou EUR	5
1.2	BVR sur liste en CHF ou EUR	5
1.3	Propriétés de la prestation	5
2. D	ispositions générales	6
2.1	Dispositions applicables	6
2.2	Demande d'adhésion	6
2.3	Mutations des données du client	6
2.4	Résiliation de la prestation par le client	7
2.5	Résiliation de la prestation par PostFinance	7
ם כ	ossiption do la prostation BVP	0
ס. ס 3.1	escription de la prestation BVR Identification du client BVR	8
3.1 3.2	BVR avec justificatifs	8
3.2 3.3	Genres de justificatifs	8
3.3.´	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	8
3.3.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	9
3.3.2 3.3.3		10
3.3.4 3.3.4	·	11
3.3.5 3.3.5		12
3.3.6	· ·	13
3.3.0 3.4	Configuration des documents	13
3.4 3.4.	•	14
3.4.2 3.4.2	3	14
3.4.3	·	14
3.4.4	'	14
3.4.5 3.4.5		14
3.4.6	·	14
3.4.7	·	14
3.4.8	·	14
	Libellé	15
3.5. ⁻		16
3.5.2		16
3.5.3		17
3.5.4		17
3.5.5		18
3.5.5		18
3.5.5		19
3.5.5		19
3.5.5	,	19
3.5.5		19
3.5.5		20
3.5.5		20
3.5.5	· , , ,	20
3.5.5		20
3.6	Exigences pour l'expédition	20
3.6.		20
3.6.2		20
3.6.3	· ·	20
26	3 3	20

Manuel **BVR** Version janvier 2010 3/35

3.7 Transmission des données des encaissements	21
3.7.1 Supports de données	21
3.7.2 Supports de données collectifs	22
3.7.3 Tri des données	22
3.7.4 Genre d'enregistrement	22
3.7.5 Codes de genres de transaction	22
3.7.6 Liste des codes de transaction pour l'enregistrement t	
'	
(BVR en CHF uniquement)	22
3.7.7 Liste des codes de transaction pour l'enregistrement t	
(BVR en CHF et EUR)	23
3.7.8 Ecritures rectificatives et contre-écritures	23
3.7.9 Périodicité de la transmission	24
3.7.10 Conservation des documents BVR	24
3.7.11 Inscription au crédit des montants	24
3.7.12 Comparaison des données par le client BVR	25
4. Test des justificatifs	26
4.1 Exigences (test)	26
4.1.1 Remise de données d'essai	26
4.2 Résultat du test	26
4.3 Instruments pour le contrôle de la ligne de codage	27
4.4 Erreurs les plus fréquentes sur les justificatifs BVR	27
5. Divers	28
5.1 Traitement chez PostFinance	28
5.1.1 Jour ouvrable postal	28
5.1.2 Déroulement des opérations de traitement	28
5.2 Documents rejetés	28
•	29
<u> </u>	29
5.3.1 BVR transmis par l'intermédiaire des systèmes	20
de paiement sans document	29
5.3.2 BVR originaux ne pouvant être traités automatiqueme	ent 29
5.3.3 Bulletin de versement rouge (BV) en remplacement	
du BVR original	29
5.4 Copies de données (Reco)	30
5.4.1 Commande	30
5.4.2 Livraison	30
5.5 Recherches	30
5.5.1 BVR en CHF avec enregistrement type 3	30
5.5.2 BVR en CHF et EUR avec enregistrement type 4	30
J.D. Z. T. C. T. C. Z. C.	
Appendices	
Possibilités de présentation en format horizontal	Appendice 1
Possibilités de présentation en format vertical	Appendice 2
Liste d'inscription au crédit BVR avec enregistrement type 3	Appendice 3
Liste d'inscription au crédit BVR avec enregistrement type 4	Appendice 4
Liste a miscription an erealt by it avec emegistrement type 4	Appendice 4
Annexe	
Tableau des prix BVR	Annexe 1

Manuel **BVR** Version janvier 2010 4/35

1. Introduction

1.1 Bulletin de versement avec numéro de référence (BVR) en CHF ou EUR

Le BVR est une prestation électronique débiteurs qui permet au client d'établir aisément des factures en suspens en CHF et en EUR, ainsi que de comptabiliser rapidement les paiements entrants.

Le BVR est idéal pour les volumes de justificatifs importants. Dans le numéro de référence/ligne de codage se trouvent toutes les données importantes pour la comptabilité. Aucune image de justificatif n'est livrée.

- Il est possible de prescrire des montants fixes ou de laisser le champ correspondant vierge et de le remplir manuellement.
- Le débiteur peut choisir de procéder au versement soit au guichet de la poste, soit par ordre de paiement, soit par voie électronique via e-finance ou e-banking.
- Tous les justificatifs de versement sont livrés le jour du paiement au centre de calcul de PostFinance; ils y sont traités, puis crédités, cf. 5.1.2.
- La livraison des données de crédit peut s'effectuer gratuitement par voie électronique.
- PostFinance recommande instamment de procéder à un test gratuit avant le premier envoi des justificatifs.
- Les BVR en CHF et en EUR ne doivent être utilisés qu'en Suisse, car l'infrastructure correspondante pour le traitement des justificatifs n'est pas disponible à l'étranger.

1.2 BVR sur liste en CHF ou EUR

Le BVR sur liste est idéal pour les petites entreprises sans système informatique. Les paiements entrants sont comptabilisées manuellement.

- Des bulletins de versement préimprimés, numérotés en continu sont utilisés, imprimés par PostFinance/une imprimerie en fonction des besoins de la clientèle.
- Le débiteur peut choisir également de procéder au versement soit au guichet de la poste, soit par ordre de paiement, soit par voie électronique via e-finance ou e-banking.
- La transmission périodique des données est gratuite par e-mail en format PDF ou payante sur papier et par courrier.

1.3 Propriétés de la prestation

- Comptabilisation électronique des données de crédit possible avec le logiciel de comptabilité (exception: e-mail en format PDF, BVR sur liste), y compris mise en demeure.
- Opérations de paiement sûres et à bas prix.
- L'offre de base des BVR est gratuite.
- Contrôle simple des débiteurs.
- Les BVR en EUR sont en cours de mise en place et leur utilisation est identique à celle des BVR en CHF.
- PostFinance propose une offre limitée en justificatifs BVR. 2000 justificatifs BVR en l'espace de 365 jours sont gratuits. 8000 autres justificatifs sont disponibles contre paiement.

Manuel BVR Version janvier 2010 5/35

2. Dispositions générales

2.1 Dispositions applicables

Si le manuel et ses annexes ne contiennent pas de dispositions particulières,

- les Conditions générales de PostFinance,
- les Conditions de participation Prestations électroniques,
- les modèles pour les mesures et la présentation et
- le manuel Description des enregistrements Prestations électroniques sont valables.

Les Conditions générales de PostFinance, les conditions de participation, les modèles pour les mesures et la présentation et les manuels BVR et Description des enregistrements Prestations électroniques peuvent être téléchargés sous **www.postfinance.ch/bvr.**

La condition pour participer à la prestation BVR est de posséder un compte postal pour clientèle commerciale/associations (compte Deposito, compte pour clientèle privée, etc., ne sont pas autorisés). Les directives contenues dans ce manuel doivent être impérativement observées par le client.

2.2 Demande d'adhésion

L'ouverture de session a lieu avec le formulaire Demande d'adhésion/mutation Bulletin de versement avec numéro de référence (BVR). Le formulaire doit être dûment rempli et transmis à PostFinance, doté d'une signature valide. Avec la demande d'adhésion, le client confirme son acceptation des conditions de participation.

Le BVR ne peut être utilisé activement qu'après réception de la confirmation d'adhésion écrite. A partir de ce moment, les justificatifs BVR peuvent être envoyés pour test ou transmis aux débiteurs. Auparavant, aucun justificatif BVR ne peut être traité et crédité.

2.3 Mutations des données du client

Les mutations doivent être communiquées 3 jours ouvrables postaux avant la mise en vigueur à la personne de contact:

Sous forme écrite

- Compte de crédit
- Compte de frais
- Changement d'adresse
- Changement d'office de traitement

Sous forme orale

- Genres de justificatifs
- Changement de supports de données
- Périodicité de la transmission
- Dénomination BVR

Manuel BVR Version janvier 2010 6/35

2.4 Résiliation de la prestation par le client

La résiliation doit se faire par écrit et être dûment signée. La lettre de résiliation doit indiquer la date de la suppression et, si possible, le motif de la résiliation. Plus aucun BVR n'est traité après la date de résiliation. Les versements sont refusés. Exception: les BVR versés aux offices de poste le jour de la suppression.

Tous les justificatifs lus jusqu'à la date de suppression sont livrés par livraison spéciale 2 jours après la suppression.

2.5 Résiliation de la prestation par PostFinance

PostFinance se réserve le droit de supprimer les BVR (p. ex. utilisation modérée).

Manuel **BVR** Version janvier 2010 7/35

3. Description de la prestation BVR

3.1 Identification du client BVR

Pour le traitement automatisé des BVR, un numéro de client BVR est attribué au client. Le client peut utiliser plusieurs BVR, mais des dénominations différentes sont requises. Un numéro du client BVR distinct est toujours attribué pour les BVR de remboursement en CHF. Les BVR doivent être clairement définis par devises, c'est-à-dire que les BVR en CHF (par ex. **01**-162-8) et en EUR (par ex. **03**-162-5) ont des numéros d'adhérent différents. Ils doivent être également différenciables optiquement.

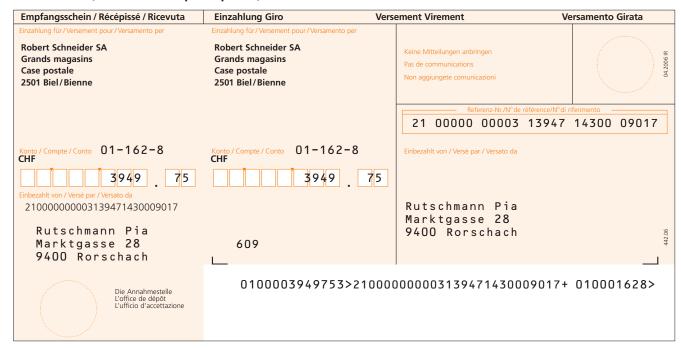
3.2 BVR avec justificatifs

Le BVR avec justificatif comprend le document de traitement (utilisé pour le traitement) et l'accusé de récépissé (reste chez le débiteur). Le document de traitement et l'accusé de récépissé doivent être séparés par une perforation permettant de les détacher l'un de l'autre.

3.3 Genres de justificatifs

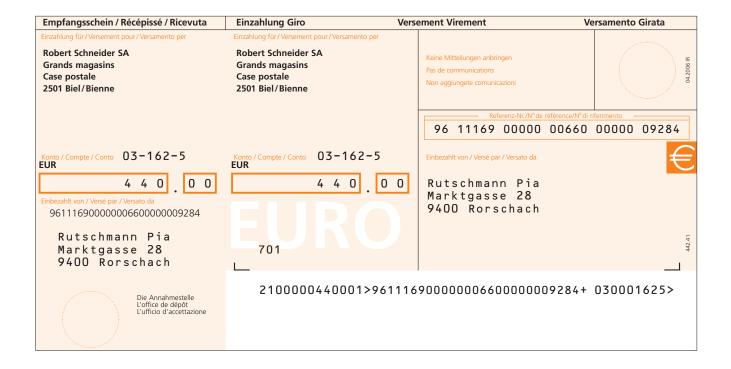
Divers genres de justificatif sont proposés. Les justificatifs dans le document ne sont pas reproduits à l'échelle et ne doivent donc pas être utilisés comme modèle.

3.3.1 BVR (avec montant préimprimé)



Les champs réservés aux montants peuvent être encadrés ou à cases. Il n'est pas nécessaire que le montant soit placé exactement dans les cases.

Manuel BVR Version janvier 2010 8/35

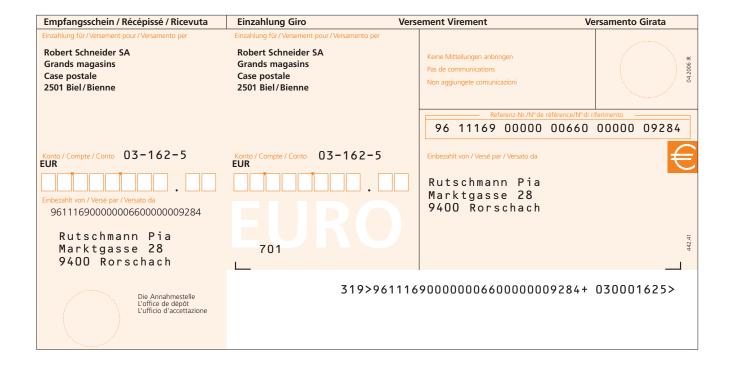


3.3.2 BVR+ (sans montant préimprimé)



Les champs réservés aux montants doivent impérativement être à cases. Le montant manuscrit doit être écrit exactement dans les cases.

Manuel BVR Version janvier 2010 9/35



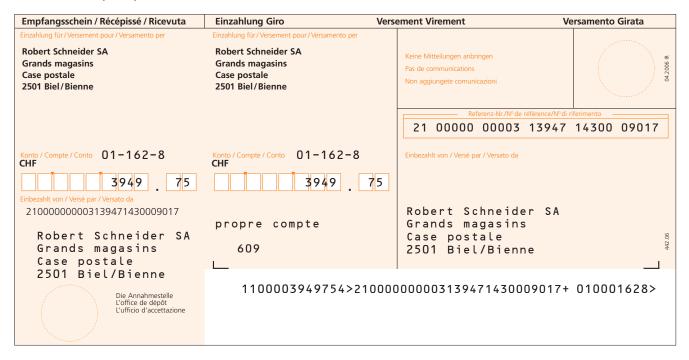
3.3.3 Impression au verso du BVR en EUR

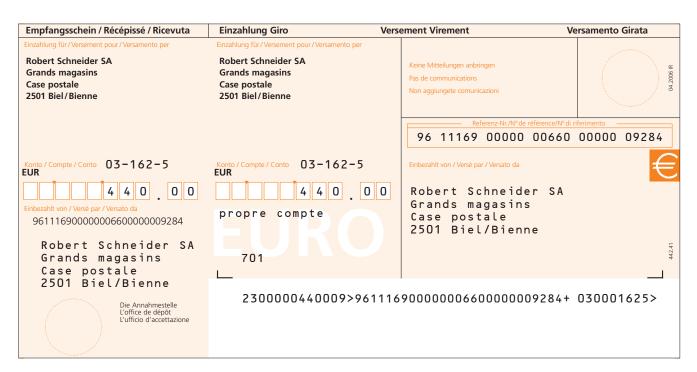
L	Von der Poststelle auszufüllen A remplir par l'office de poste Da riempire dall'ufficio postale	CHF	CHF

Manuel **BVR** Version janvier 2010 10/35

3.3.4 BVR pour l'inscription au crédit du propre compte

20 versements par mois au maximum sont exempts de frais sur le propre compte. Il en est de même, quel que soit l'office de poste où ils ont été effectués, des versements faits par des filiales ou des succursales pour l'établissement principal.

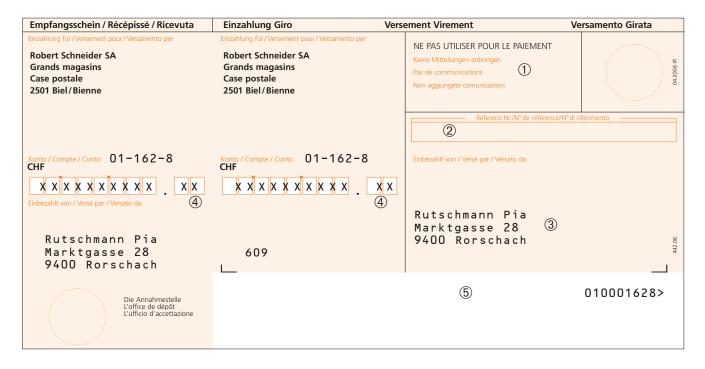


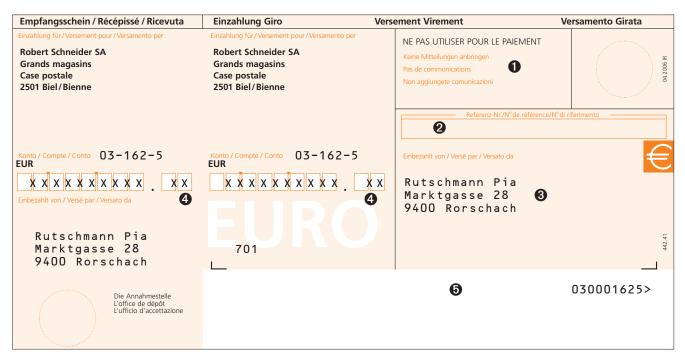


Manuel BVR Version janvier 2010 11/35

3.3.5 BVR non destinés à des paiements

Les BVR non destinés à des paiements, p.ex. factures avec montant zéro, factures avec Note de crédit, factures complémentaires, etc., sont pourvus d'un libellé spécial, afin de prévenir tout risque de confusion avec les BVR ordinaires.



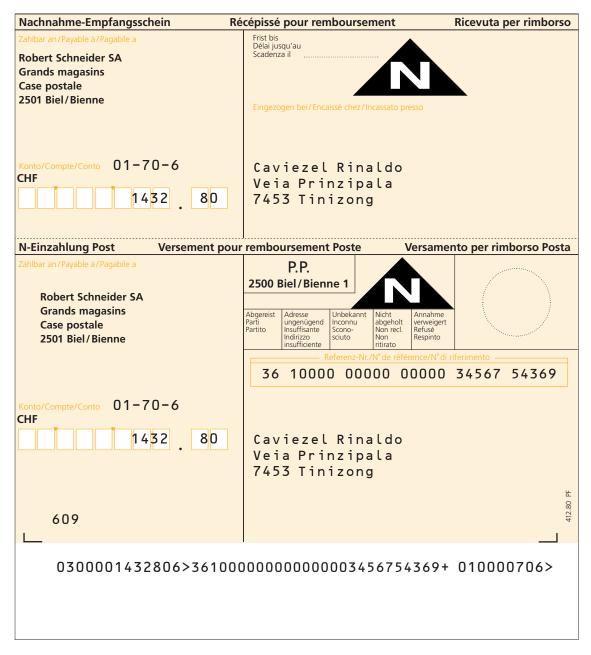


Légende

- ① **①** = facultatif
- ② **2** = laisser vierge
- ③ **3** = facultatif
- ④ **4** = également sur le récépissé dans l'espace réservé au montant
- ⑤ a l'exception du numéro du client BVR, la ligne de codage doit rester vierge

Manuel BVR Version janvier 2010 12/35

3.3.6 BVR-remboursement en CHF (BVR-Rbt)



Les conditions de configuration des champs réservés aux montants correspondent à celles des BVR.

3.4 Configuration des documents

Le traitement automatisé des BVR requiert des exigences techniques particulières en matière de qualité des justificatifs. Il existe des prescriptions à observer impérativement pour la configuration, la réalisation et la remise des BVR. Ces dispositions sont fournies sous forme de spécifications techniques et de modèles pour les mesures et la présentation.

Manuel BVR Version janvier 2010 13/35

3.4.1 Configuration

- Le document de traitement a le format DIN A6, soit une base de 5% pouces et une hauteur de 41% pouces.
- Le récépissé peut être placé à gauche ou au-dessus du document de traitement
 - Le récépissé placé à gauche doit avoir une base d'au moins 1⁸/10, mais au plus 2⁸/10 pouces et une hauteur de 4¹/6 pouces.
 - Le récépissé placé au-dessus doit avoir une base de 5⁹/₁₀ pouces et une hauteur d'au moins 1⁴/₆, mais au plus 3 pouces.

3.4.2 Impression au verso du BVR en CHF

Le verso du document de traitement peut être imprimé sur les lignes d'impression 1 à 17. Le verso du récépissé peut en revanche être entièrement imprimé. Des communications du payeur pour le client BVR ne sont pas admises sur le document de traitement.

3.4.3 Impression au verso du BVR en EUR

Le verso du récépissé et du document de traitement doit être imprimé sur la ligne d'impression 19 avec un champ réservé au montant en CHF. Les lignes 1–17 peuvent être imprimées. Des communications du payeur pour le client BVR ne sont pas admises sur le document de traitement.

3.4.4 Formule annexe

Le BVR peut être complété par un formulaire annexe placé à gauche ou au-dessus. Les possibilités de présentation se trouvent à l'appendice 1 et 2. Sur demande, il est admis de placer une annexe à droite ou au-dessous du BVR.

3.4.5 Formulaires avec copies

Les formulaires avec copies sont admis. Le document de traitement (original) ne doit toutefois comporter aucune couche chimique. En vue de garantir une bonne qualité d'impression des caractères OCR sur le document de traitement, il est cependant recommandé d'utiliser pour les copies, un papier traité chimiquement. Les copies ne devront pas être imprimées en orange ou en rouge.

3.4.6 Papier

Pour la confection des formulaires BVR, il faut utiliser exclusivement du papier OCR DIN 6723 de 90 g/m².

3.4.7 Impression

Les imprimeries qui confectionnent les formules connaissent les spécifications d'ordre technique, ainsi que les exigences détaillées quant à la présentation, et aident le client BVR à la mise au point de la formule.

3.4.8 Bon à tirer

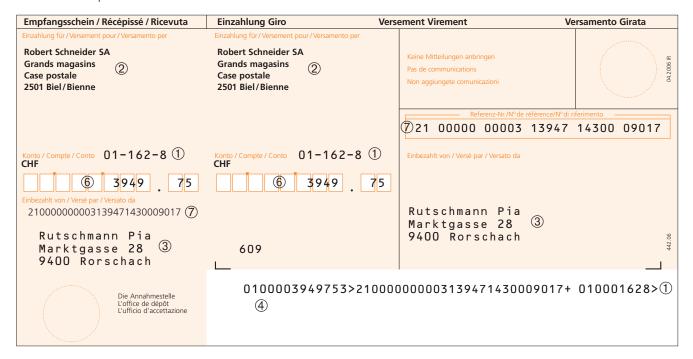
L'imprimerie demande à PostFinance, Global Payments, le bon à tirer pour les formules BVR qui sont imprimées pour la première fois, ainsi que pour la réimpression de formules dont le texte ou la présentation ont été modifiés. L'impression des formules ne peut débuter qu'après l'obtention du bon à tirer

Les documents «bons à tirer» peuvent être également transmis via e-mail sous forme de fichier PDF à l'adresse suivante: **postfinance@postfinance.ch** (format A4 1:1, recto-verso).

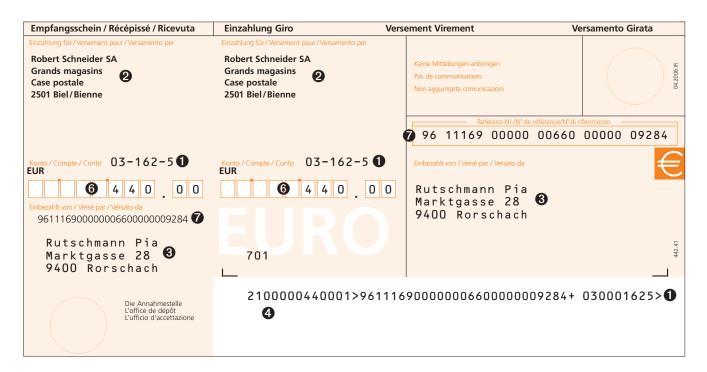
Manuel BVR Version janvier 2010 14/35

3.5 Libellé

En ce qui concerne le libellé des BVR en CHF et EUR (exemples), il y a lieu d'observer les points suivants:



BVR: champs réservés aux montants encadrés ou à cases. Il n'est pas nécessaire que le montant soit placé exactement dans les cases. BVR+: champs réservés aux montants à cases uniquement. Le montant doit être écrit exactement dans les cases.



Manuel BVR Version janvier 2010 15/35

3.5.1 N° de client pour BVR en CHF ou en EUR

① et **0**

• Récépissé et document de traitement:

01-162-8
ou
03-162-5
VV-XXX-C
VV = Code BVR
- = Trait de liaison
XXX = Numéro d'ordre (sans les zéros figurant devant)
- = Trait de liaison
C = Chiffre-clé

• Ligne de codage (9 positions):

3.5.2 Dénomination du client

2 et **2**

Le payeur et les offices de poste doivent pouvoir identifier explicitement le client BVR. La dénomination du client doit par conséquent être apposée comme suit sur les justificatifs BVR:

- avec inscription au registre du commerce: la dénomination exacte telle gu'elle figure au registre du commerce
- sans inscription au registre du commerce: nom, prénom et siège commercial ou la même dénomination que celle du compte
- les sociétés, les associations et les fondations: la dénomination précise figurant dans les statuts ou l'acte de fondation, ainsi que le siège des affaires
- pour les autorités et les administrations publiques: la dénomination officielle complète et le domicile

Le nom de la localité du domicile ou du siège des affaires doit être précédé du numéro postal d'acheminement.

Si le client BVR ne peut pas être identifié de façon explicite, les paiements seront éventuellement refusés.

Manuel BVR Version janvier 2010 16/35

3.5.3 Dénomination du débiteur

3 et **3**

Le débiteur doit figurer sur le document de traitement et sur le récépissé. Sur le document de traitement, il faut indiquer l'adresse postale complète (nom, rue ou case postale, numéro postal d'acheminement et localité). Les adresses doivent être imprimées en un seul bloc, c'est-à-dire sans ligne d'espacement. Il ne doit comporter aucune information supplémentaire (p.ex. numéro de facture).

Les espaces réservés à l'adresse peuvent rester vides si le débiteur n'est pas connu lors du libellé des BVR. Dans ce cas, il y aura lieu de concevoir deux formules différentes et/ou de munir les espaces réservés à l'adresse de lignes préimprimées. Pour permettre d'apporter les indications du débiteur au moyen de l'imprimante ou à la main, l'espace entre les lignes doit être de ³/₁₂ pouces.

3.5.4 Zone de codage

(4) et **4**

La zone de codage comprend les lignes 20 à 25 du document de traitement, elle est destinée à l'apposition de la ligne de codage.

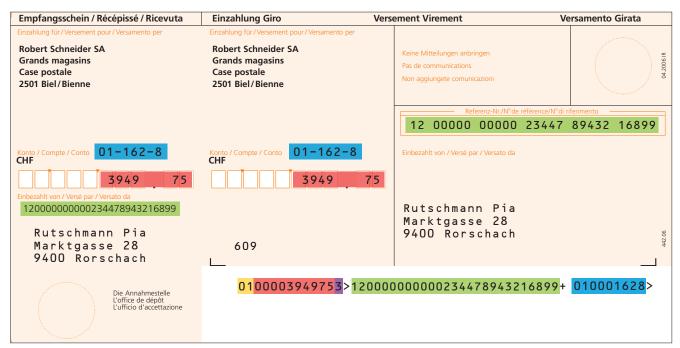
La structure et la position correctes de la ligne de codage et du jeu de caractères OCR-B1 sont indispensables pour assurer un traitement automatisé des justificatifs. Si les justificatifs de versement ne correspondent pas aux directives de PostFinance, il peut se produire des rejets (cf. 5.2) et des problèmes peuvent survenir pendant le traitement.

- Position de la ligne de codage:
 - La ligne de codage du BVR est parallèle au bord inférieur du document et se trouve sur la 21e ligne de 1/6 de pouce du formulaire de format DIN A6. Les caractères doivent être imprimés aussi exactement que possible au milieu de cette ligne. La médiane de la ligne de codage passe à 19,05 mm au-dessus du bord de référence inférieur.
- Décalage vertical de la ligne de codage entière:
 Le lecteur optique de documents prend pour point de repère la médiane
 de la ligne de codage. La zone d'exploration pour la lecture s'étend sur un
 champ de 5,5 mm de hauteur. Etant donné que, suivant leur largeur du
 trait, les caractères OCR-B1 ont une hauteur de 2,6 à 2,9 mm, le décalage
 admissible de la ligne vers le haut ou vers le bas ne doit pas dépasser
 1,45 mm pour les caractères de hauteur minimale et 1,3 mm pour les
 caractères de hauteur maximale. Cette tolérance ne concerne pas
 seulement l'impression, amis également et surtout la coupe (éviter une
 position inexacte et les justificatifs mal coupés).
- Décalage horizontal de la ligne de codage entière: La longueur du document de format DIN A6 mesure 5% pouces (149,86 mm). Un espace de 3/10 de pouce (7,62 mm) doit rester libre entre le bord de droite et le 1^{er} caractère. L'espace minimal exigé étant de 6 mm, il en résulte une marge de tolérance maximale de 1,62 mm se répartissant également entre l'impression et la coupe (éviter là encore une position inexacte et les justificatifs mal coupés).

Moyens d'aide pour le contrôle de la ligne de codage cf. 4.3.

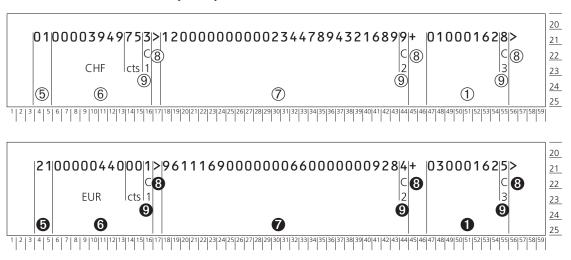
Manuel BVR Version janvier 2010 17/35

3.5.5 Structure de la ligne de codage



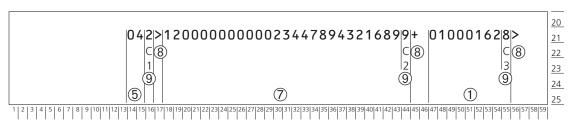
- Genre de justificatif (codé) cf. 3.5.5.3
- Montant
- Chiffre-clé du genre de justificatif et du montant
- Numéro de référence (+ chiffre-clé)
- Numéro d'adhérent

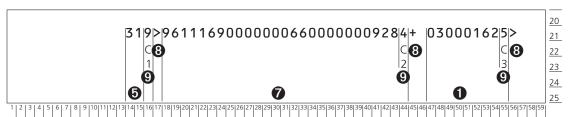
3.5.5.1 BVR (avec montant préimprimé)



Manuel BVR Version janvier 2010 18/35

3.5.5.2 BVR+ (avec montant préimprimé)





3.5.5.3 Codes des genres de justificatifs (BC)

⑤ et **⑥**

01 = BVR en CHF

03 = BVR-Rbt en CHF

04 = BVR + en CHF

11 = BVR en CHF pour propre compte (chiffre 3.3.4)

14 = BVR + en CHF pour propre compte (chiffre 3.3.4)

21 = BVR en EUR

23 = BVR en EUR pour propre compte (chiffre 3.3.4)

31 = BVR + en EUR

33 = BVR+ en EUR pour propre compte (chiffre 3.3.4)

3.5.5.4 Montants

6 et 6

Le montant figurant dans la ligne de codage doit concorder avec ceux qui sont indiqués dans les cadres. Les montants supérieurs à CHF ou EUR 1000.— doivent être imprimés en un bloc. Des montants CHF/EUR nuls (0.00), des astérisques de blocage ou d'autres signes de remplissage ne sont pas admis dans le cadre réservé au montant (exception chiffre 3.3.5 «BVR non destinés à des paiements»).

Les montants en CHF doivent être arrondis à 00 ou 05 centimes (norme suisse). L'EUR peut être saisi avec les différents montants en cents, par exemple 02. Le montant maximal en CHF est de 99'999'999.95, en EUR de 99'999'999.99 et ne doit pas être dépassé.

3.5.5.5 Numéro de référence et cadre de référence

⑦ et **②**

Le numéro de référence est numérique et comprend au maximum 16 ou au maximum 27 positions. Noter ce qui suit:

- Ligne de codage: les positions inutilisées doivent toujours être remplies par des zéros placés à gauche.
- Cadre de référence du document de traitement: le numéro de référence doit être justifié à droite, en blocs de 5 positions, plus, si nécessaire, un bloc avec les positions restantes. Les zéros sur la gauche peuvent être supprimés. Le cadre de référence est obligatoire.
- Récepissé: groupage libre (les chiffres peuvent être imprimés en continu), les zéros sur la gauche peuvent être supprimés.

Manuel BVR Version janvier 2010 19/35

3.5.5.6 Signes auxiliaires

8 et **8**

Les signes auxiliaires > et + sont utilisés.

3.5.5.7 Chiffres-clés (C1, C2, C3)

9 et **9**

La présence d'éléments perturbateurs, tels que souillures, empreintes de timbre, caractères imprimés modifiés à la main, peuvent entraîner des erreurs de lecture des documents. Les caractères incomplets ou illisibles entraînent un rejet ou des erreurs de lecture des documents. Pour éviter ces erreurs, les lignes de codage sont complétées avec des chiffres-clés. La méthode utilisée pour le calcul du chiffre-clé est le modulo 10, récursif (son déroulement est expliqué dans le manuel «Description des enregistrements Prestations électroniques»; le document peut être téléchargé sous le lien www.postfinance.ch/bvr).

3.5.5.8 Jeu de caractères OCR-B1

Pour la ligne de codage, il faut utiliser le jeu de caractères de l'écriture OCR-B (y compris les deux signes auxiliaires + >), grandeur 1, avec 10 caractères par pouce. Pour la forme des caractères et leur grandeur nominale sont applicables les dispositions de la norme «DIN 66009» édition 1977.

3.5.5.9 Imprimante

Pour l'apposition de la ligne de codage, seules sont admises les imprimantes permettant l'impression de l'écriture OCR-B.

3.6 Exigences pour l'expédition

3.6.1 Séparation des documents

Les formulaires imprimés en continu peuvent être coupés et détachés manuellement ou à la machine. Les repères de coupe doivent être respectés, car des documents mal coupés peuvent provoquer des rejets.

3.6.2 Documents avec pli

Sur les BVR pourvus d'un pli, la perforation et le pli doivent parfaitement coïncider.

3.6.3 Perforations de guidage

Les bandes portant les perforations de guidage instamment doivent être détachées des BVR avant l'expédition.

3.6.4 BVR réunis au moyen d'agrafes (carnets de BVR)

Les BVR peuvent être remis aux débiteurs attachés ensemble au moyen d'agrafes. Les carnets doivent être confectionnés de façon que la fixation se trouve en dehors de la partie du récépissé réservée à la Poste. Pour que le document de traitement et le récépissé puissent être détachés du carnet et présentés isolément au guichet, il est recommandé d'apporter un filet de perforation tout près de la fixation du carnet. Le document de traitement ne doit être attaché au récépissé que par son bord supérieur ou son bord gauche et pouvoir en être séparé au moyen d'un filet de perforation longitudinal ou transversal.

Manuel BVR Version janvier 2010 20/35

3.7 Transmission des données des encaissements

3.7.1 Supports de données

La transmission des données BVR sont possibles avec les supports suivants:

• E-finance

• Transfert de fichiers pour la clientèle commerciale

- Raccordement direct au réseau (FDS = File Delivery Services)
- Réseau partenaire (FDS)
- Serveur Telebanking (p.ex. Mammut, Office Wings, etc.)
- H-Net®

Les données peuvent être consultées au plus tard à 6h le jour suivant, selon la périodicité choisie.

E-finance téléchargement	Le fichier est disponible pendant 15 mois, les données importées sont effacées après 30 jours.
Raccordement direct au réseau (FDS) Réseau partenaire (FDS) H-Net®	Le fichier (qu'il ait été importé ou non) est à la disposition du client pendant 9 jours. Il est possible d'effacer des fichiers importés.
Serveur Telebanking	Le fichier demeure sur le serveur jusqu'à ce que les données ont été importées. Après le téléchargement, les données ne sont plus visibles.

Pour obtenir des informations détaillées à ce sujet, veuillez vous adresser à PostFinance, Service à la clientèle Prestations électroniques, téléphone 0848 386 757.

• E-mail

Pièce jointe en format du support de données (ASCII), sous forme codée à la demande. Les données sont transmises au client au plus tard à 6h le jour suivant, selon la périodicité souhaitée.

• E-mail sur liste jointe en format PDF

Approprié pour les clients ne possédant pas de logiciel de comptabilité (cf. modèle, annexes 3 et 4). Là encore, une forme codée est possible à la demande. Les données sont transmises au client au plus tard à 6h le jour suivant, selon la périodicité souhaitée.

• BVR sur liste (payant)*

Approprié pour les clients ne possédant pas de logiciel de comptabilité (cf. modèle, annexes 3 et 4).

Les données sont transmises au client par la poste, le surlendemain, selon la périodicité souhaitée. PostFinance ne peut fournir aucune garantie pour la distribution ponctuelle par PostMail.

Manuel BVR Version janvier 2010 21/35

^{*} Ce canal de livraison n'est plus actif pour le segment du marché Banques.

3.7.2 Supports de données collectifs

Les données provenant de divers numéros du client BVR destinées à un seul et même service de traitement sont transmises sur un même support de données. Sur les supports de données collectifs, un enregistrement total est établi après chaque numéro du client BVR. Un enregistrement total par support n'existe pas.

3.7.3 Tri des données

Les données sont, triées dans l'ordre ascendant des numéros de client BVR, des numéros de référence et suivant genres de transaction quand les numéros de référence sont identiques.

3.7.4 Genre d'enregistrement

La transmission des données se fait au choix par l'enregistrement type 3 (CHF uniquement) ou 4 (CHF et EUR). La structure de ces enregistrements est décrite dans le manuel «Description des enregistrements Prestations électroniques» sous **www.postfinance.ch/bvr.** L'enregistrement type 4 correspond à la toute récente génération d'enregistrements et doit par conséquent être préconisé.

3.7.5 Codes de genres de transaction

Les enregistrements transmis sont désignés au moyen d'un code indiquant le genre du document et le genre de l'opération.

3.7.6 Liste des codes de transaction pour l'enregistrement type 3 (BVR en CHF uniquement)

- Enregistrement de crédit et enregistrement de rectification = en faveur du client BVR
- Enregistrement de contre-écriture = à charge du client BVR

Genre de document	Mode de paiement	Crédit (+)	Contre- écriture (–)	Rectification (+)
BVR	Virement/paiement sans document au guichet	002 012	005 015	008 018
BVR-Rbt	au guichet/virement	022	025	028
BVR propre compte	au guichet	032	035	038
BVR+	Virement/paiement sans document au guichet	102 112	105 115	108 118
BVR+ propre compte	au guichet	132	135	138
Enregistrement total		999	995	

Manuel BVR Version janvier 2010 22/35

3.7.7 Liste des codes de transaction pour l'enregistrement type 4 (BVR en CHF et EUR)

- Enregistrement de crédit et enregistrement de rectification = en faveur du client BVR
- Enregistrement de contre-écriture = à charge du client BVR

Code de transaction	BVR en CHF	01 = Normal 02 = Remboursement 03 = Propre compte
	BVR+ en CHF	11 = Normal 13 = Propre compte
	BVR en EUR	21 = Normal 23 = Propre compte
	BVR+ en EUR	31 = Normal 33 = Propre compte
Genre de transaction		1 = Inscription au crédit (positif) 2 = Contre-passation (négatif) 3 = Correction (positif)
Origine		01 = Office de poste 02 = OPA/OP 03 = Paiement sans document 04 = SIC/euroSIC

L'exception suivante est possible:

Lors des paiements BVR saisis électroniquement, les données indispensables au traitement (numéro du client BVR, numéro de référence, montant) sont alors extraites du document de traitement, et non pas de la ligne de codage. Le code de genre de document contenu dans la ligne de codage n'est donc pas saisi. Pour cette raison, ces paiements sont toujours codés avec le code de genre de document «paiement sans document» par PostFinance.

3.7.8 Ecritures rectificatives et contre-écritures

- Discordance entre le montant dans le cadre et celui dans la ligne de codage Le montant indiqué dans le cadre réservé au montant doit concorder avec celui figurant dans la ligne de codage. Il peut y avoir discordance si l'expéditeur a modifié le montant se trouvant dans le cadre ou si le libellé du BVR est erroné. Le client BVR reçoit en général le montant indiqué dans le cadre.

Manuel BVR Version janvier 2010 23/35

Nous recommandons au client BVR de faire appel à la personne de contact en cas de paiements douteux (p.ex. paiements à double) avant de procéder à une mise en compte définitive.

3.7.9 Périodicité de la transmission

Les encaissements sont crédités chaque jour sur le compte du client BVR (un crédit collectif par n° de client BVR), indépendamment de la périodicité sélectionnée.

Après le traitement journalier, les livraisons de données sont préparées. La périodicité de la transmission des données peut être choisie librement selon le n° de transmission. Le client a le choix entre les variantes suivantes:

- a) chaque jour ouvrable postal (sauf transmission e-mail en format PDF, BVR sur liste)
- b) 1–4 jours ouvrables de la Poste par semaine
- c) une ou deux fois par mois n'importe quel jour ouvrable de la Poste. Fin de mois: toujours le dernier jour ouvrable de la Poste.
- d) 5 jours ouvrables postaux consécutifs, et le reste du temps un ou deux jours ouvrables postaux déterminés par semaine
- e) 10 jours ouvrables postaux consécutifs, et le reste du temps un ou deux jours ouvrables postaux déterminés par semaine
- f) avant-dernier jour ouvrable, le reste du temps, 1–2 jours ouvrables par semaine
- g) remise des données à une date déterminée, abstraction faite des variantes normales, d'un support de données destiné à des fins spéciales (au maximum 12 livraisons spéciales par année). La livraison spéciale peut être combinée avec les périodicités b)–f)
- L'avant-dernier jour postal ouvrable de l'année, une transmission a lieu automatiquement pour chaque client. Il est ainsi garanti que les clients peuvent comptabiliser tous les crédits jusqu'au 31 décembre.
- Quand la fin d'un mois tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié (canton de Berne), des écritures et des bilans mensuels internes sont effectués chez PostFinance (jour de bilan extraordinaire). Ces données figurent dans la livraison suivante (selon la périodicité). Les extraits de compte comportent deux totaux de crédit par no de client BVR (date du jour de bilan extraordinaire et premier jour ouvrable postal du nouveau mois). Ces écritures internes de PostFinance sont sans effet sur les crédits des données BVR.
- La livraison des données peut être interrompue pour une durée déterminée (p.ex. vacances). Elle doit être communiquée à la personne de contact. Après la clôture de la suspension, les données sont regroupées en une livraison.

3.7.10 Conservation des documents BVR

Les BVR ne sont pas remis au client; ils restent en possession de PostFinance et sont archivés par voie électronique.

3.7.11 Inscription au crédit des montants

Les crédits s'effectuent chaque jour sur le compte postal indiqué par le client.

Manuel BVR Version janvier 2010 24/35

3.7.12 Comparaison des données par le client BVR

La comparaison des crédits sur le compte est possible en comparant les enregistrements totaux des livraisons avec les crédits collectifs correspondants sur les extraits de compte.

La date de crédit est indiquée dans les enregistrements de crédit de type 3 et de type 4 (manuel «Description des enregistrements Prestations électroniques», **www.postfinance.ch/bvr**). Cette date figure aussi sur l'extrait de compte et concorde normalement avec la date d'inscription au crédit de la livraison. Les différences notées doivent être signalées sans retard à la personne de contact.

Manuel BVR Version janvier 2010 25/35

4. Test des justificatifs

Le test de justificatif vérifie la qualité des justificatifs, et les coûts des rejets peuvent ainsi être diminués. Ce test qui sert à contrôler le déroulement complet des opérations de traitement des BVR est gratuit et recommandé:

- avant le premier envoi de justificatifs
- pour le traitement afférent à chaque numéro de client BVR
- pour chaque genre de document (cf. 3.3)
- lors de modifications de programme qui touchent au libellé de la ligne de codage ou si le logiciel du BVR fait l'objet d'un remaniement important (p.ex. conversion)
- lorsque la proportion des documents rejetés est élevée
- à chaque nouvelle émission.

4.1 Exigences (test)

- 5 formulaires BVR/BVR+ complètement libellés par imprimante, avec le cas échéant, l'annexe (uniquement pour le contrôle visuel des justificatifs).
- par genre de document (BVR et/ou BVR+) env. 50 documents de traitement libellés, avec numéros de référence différents (BVR+ sans montant) pour que les justificatifs puissent être importés et en cas de résultat positif un fichier transmis à la demande.

4.1.1 Remise de données d'essai

Les livraisons de test sont nécessaires pour vérifier si les données lues peuvent être traitées dans le logiciel de comptabilité. Les fichiers livrés contiennent aussi les enregistrements rejetés, supprimés et corrigés. Ceci permet de garantir que le client a programmé son logiciel de comptabilité conformément aux dispositions de PostFinance. Une livraison de test peut se faire via les canaux e-finance, FDS, H-Net®, Connect Direct ou sous forme d'e-mail. Une livraison de test est préparée uniquement à la demande du client et quand les résultats de test des justificatifs ont été positifs.

Les e-mails test et les fichiers d'essai sont livrés séparément des données productives.

Aucune copie des données de la livraison de test ne peut être exécutée. Pour la confection de livraison de données d'essai, PostFinance requiert des justificatifs BVR à fin de test.

4.2 Résultat du test

Le résultat du test est communiqué par écrit au client BVR ou à son service de traitement

Manuel BVR Version janvier 2010 26/35

4.3 Instruments pour le contrôle de la ligne de codage

Pour le contrôle des documents ainsi que de la ligne de codage, PostFinance, Global Payments fournit sur demande les instruments suivants (prix sur demande):

- **trame** pour le contrôle de la structure et de la position de la ligne de codage des divers justificatifs BVR (par exemple BVR/BVR+, etc.)
- gabarit de position (spécial pour imprimeries) pour le contrôle du positionnement de la ligne de codage lors de l'apposition du libellé et le contrôle final des documents ainsi que de la ligne de codage après la séparation des documents

4.4 Erreurs les plus fréquentes sur les justificatifs BVR

Vous trouverez une liste des erreurs les plus fréquentes au point 5.2.

Manuel BVR Version janvier 2010 27/35

5. Divers

5.1 Traitement chez PostFinance

5.1.1 Jour ouvrable postal

Les jours ouvrables de la Poste vont du lundi au vendredi, exception faite des jours de fêtes générales ou locales (canton de Berne). Si des périodes de livraison tombent des jours fériés, la livraison a lieu le jour ouvrable postal suivant.

5.1.2 Déroulement des opérations de traitement

	Jour –1	Jour 0	Jour +1	Jour +2
Office de poste			F. 3	+
Ordre de paiement (OPA)			1900	
Tous les paiements électroniques (p.ex. OPAE)			1900	









5.2 Documents rejetés

Des problèmes lors du traitement peuvent se produire quand les BVR ne répondent pas aux spécifications de PostFinance. Ces justificatifs ne peuvent pas être traités de façon automatisée et le retraitement se fait manuellement. PostFinance recommande le test de justificatifs gratuit (cf. chapitre 4) pour éviter les rejets.

Les causes essentielles des rejets de justificatifs sont:

- BVR dont la ligne de codage n'a pas pu être reconnue intégralement lors de la lecture optique (p.ex. chiffres non identifiables)
- BVR qui doivent être traités manuellement (p.ex. chiffres-clés erronés, structure incorrecte de la ligne de codage, position)
- paiements pour lesquels le BVR original ne peut plus être traité par procédé automatisé (par exemple justificatif froissé ou sale)
- la ligne de codage n'est pas en caractères OCR-B1
- justificatifs BVR mal coupés et donc position incorrecte de la ligne de codage
- impression trop faible ou irrégulière

Manuel BVR Version janvier 2010 28/35

Pour que le client BVR (ou son service de traitement) ait connaissance en permanence de la qualité des justificatifs, il est informé des rejets de justificatifs. Les causes de rejets peuvent ainsi être rapidement examinées et éliminées. Les justificatifs erronés sont mentionnés dans le fichier de livraison (champ Code de rejet).

0 = non rejetés

1 = rejetés

5 = rejetés en masse

Les enregistrements avec code 1 sont considérés comme rejets et sont facturés au client selon le tableau des prix mentionnés dans l'annexe. Exception: les justificatifs rejetés ne sont pas reconnaissables à la livraison de BVR sur liste et e-mail en format PDF.

5.3 Paiements sans le BVR original

Dans les cas suivants, des paiements sont commandés sans justificatif original.

5.3.1 BVR transmis par l'intermédiaire des systèmes de paiement sans document

- Le débiteur ou son bureau de services saisit les BVR et les transmet sur un support de données
- Le débiteur saisit les paiements par voie électronique (e-finance ou e-banking)

Les données BVR livrées sont vérifiées pour s'assurer qu'elles sont formellement correctes. Les ordres de paiement électroniques avec numéros de référence manquants, erronés ou contenant la valeur «0» sont renvoyés au service des supports de données. Seul le client BVR est en mesure de déceler les erreurs lorsqu'en dépit de fautes lors de la saisie des données le chiffre-clé est juste.

5.3.2 BVR originaux ne pouvant être traités automatiquement Le justificatif BVR est:

- déchiré
- collé avec du ruban adhésif
- corrigé dans l'espace réservé au montant
- inexistant, le récépissé a été présenté

De tels justificatifs doivent être traités manuellement, mais être toutefois livrés comme BVR.

5.3.3 Bulletin de versement rouge (BV) en remplacement du BVR original

Le débiteur ou l'office de dépôt établit un bulletin de versement rouge en indiquant le numéro du client BVR et le numéro de référence, lorsque:

- le justificatif BVR original fait défaut
- le débiteur désire payer un autre montant que celui figurant sur le BVR

Si les justificatifs ne peuvent pas être traités comme BVR (par exemple numéro de référence manquant), ils sont complétés avec le n° de compte et crédités sur le compte de frais. Ces paiements ne peuvent pas être livrés sur le support de données BVR, mais signalés au client comme bulletins de versement rouges.

Manuel BVR Version janvier 2010 29/35

5.4 Copies de données (Reco)

Les Reco (reconstructions) sont requises en cas de perte de données, de révisions, d'endommagement de la livraison originale, etc. Elles correspondent à la livraison originale.

5.4.1 Commande

Les Reco peuvent être commandées à la personne de contact. Pour la commande, il y a lieu de communiquer le numéro de livraison, éventuellement le n° de client BVR, le montant total, de même que la date d'établissement de la livraison.

Les commandes de Reco sont établies le même jour. Les demandes de copies de données parvenant après 20 heures ne peuvent être traitées que le lendemain.

A la commande d'une copie de données (Reco), le client BVR doit indiquer pourquoi il n'a pas pu utiliser le support de données, car ceci pourrait être dû à un problème technique. PostFinance se réserve le droit de demander un prix pour les commandes importantes.

5.4.2 Livraison

Les fichiers et les e-mails de Reco sont livrés séparément des données productives. Les BVR sur listes portent l'annotation «Copie».

5.5 Recherches

Les demandes visant à la vérification de données doivent être présentées par écrit à PostFinance, Global Payments ou oralement à la personne de contact. Toutes les informations requises sont indiquées dans l'enregistrement de crédit.

5.5.1 BVR en CHF avec enregistrement type 3

- Numéro du client BVR
- Numéro de référence
- Montant
- Références de dépôt
- Date de dépôt
- Date de traitement
- Numéro microfilm

5.5.2 BVR en CHF et EUR avec enregistrement type 4

- Numéro du client BVR
- Numéro de référence
- Montant
- Référence de l'institut financier
- Date de dépôt
- Date de traitement

Si la réception d'un montant versé ou viré est contestée, le payeur ou l'expéditeur du versement ou du virement doit transmettre une demande de recherche à l'office de poste de dépôt resp. à l'Operations Center PostFinance. Les recherches des paiements e-finance peuvent être saisies online.

Manuel BVR Version janvier 2010 30/35

Appendice 1

Bulletin de versement avec numéro de référence **Format horizontal** Possibilités de présentation Echelle 1:4

Manuel **BVR** Version janvier 2010 31/35

Appendice 2

Bulletin de versement avec numéro de réfé	rence Format vertical
Descibilités de muécomtetion	Echelle 1:4
Possibilités de présentation	Echelle 1:4
	<u> </u>
I	<u> </u>
	_
	_
	_
	_
	<u> </u>
	— —
	_
	_
	— I — — — — — — — — — — — — — — — — — —
I '	

Manuel BVR Version janvier 2010 32/35

Appendice 3

PostFinance ∠APOSTE™

Type de livraison 3

Votre personne de contact: Marianne Muster Téléphone 041 229 00 99 Télécopie 041 229 99 00 PostFinance Operations Center 6007 Lucerne

Robert Schneider SA Biel/Bienne Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne

Date: 05.01.2006 Page 1/1

Liste d'inscription au crédit BVR

Numéro BVR: 01-162-8 Numéro de livraison: 300050043

Date	Numéro de référence	Date du versement	Microfilm	Références d'émission	Prix	Montant en CHF
04.01.06 05.01.06 03.01.06 04.01.06 06.01.06	00 00000 00000 00000 00000 0125 2 00 00000 00000 00000 00000 0351 0 *00 00000 00000 00000 00000 0475 9 00 00000 00000 00000 00000 0491 6 00 00000 00000 00000 00000 0513 5	30.12.05 03.01.06 14.12.05 30.12.05 04.01.06	00-0020122 00-0660035 00-0010136 00-0000002 00-0030042	7246 0200 0014 3000 7259 0200 0018 0400 7028 0200	0.90 0.90 0.60- 0.00 1.45	78.00 66.00 22.00- 59.80 132.00
Total					2.65	313.80
5 Transactio	ons	Prix pour trai	itement ultérieur	BVR+	0.12	

Manuel **BVR** Version janvier 2010

^{*} Ecriture de correction/contre-passation

Type de livraison 4

Appendice 4

Liste d'inscription au crédit BVR

Votre personne de contact: Marianne Muster Téléphone 041 229 00 99 Télécopie 041 229 99 00

Date: Numéro de livraison:	05.01.2006 n: 300050043	Numéro BVR:	03-162-5 2503 Biel/Bienne	Robert Schneider SA 2503 Biel/Bienne		Page 1/1
Date	Numéro de référence	Date du versement	Référence de l'institut financier	Đ	Prix en CHF	Montant en EUR
04.01.2006 04.01.2006 05.01.2006 04.01.2006 03.01.2006	00 00000 00000 00000 00000 0125 2 00 00000 00000 00000 00000 0301 7 00 00000 00000 00000 00000 0311 6 * 00 00000 00000 00000 00415 0 00 00000 00000 00000 0458 2	30.12.2005 30.12.2005 03.01.2006 14.12.2005 30.12.2005	00020 05123 07246 02000 20012 20000 00012 00020 05123 00018 04000 00003 90025 63212 00020 05123 00014 30006 20012 01000 00012 00020 06010 10271 30099 30000 00100 00012 00020 05122 90040 04437 63000 10000 70412	012 212 012 412	0.94 0.00 0.04 0.64-	78.00 38.00 22.00 26.40- 33.00
Total	5 Transactions				0.34	144.60

^{*} Ecriture de correction/contre-passation

34/35 Manuel **BVR** Version janvier 2010

Annexe 1

Tableau des prix BVR

Versements au guichet postal

		jusqu'à	CHF	50.–	CHF	90
au-delà de	CHF 50	jusqu'à	CHF	100	CHF	1.20
au-delà de	CHF 100	jusqu'à	CHF	1000	CHF	1.75
au-delà de	CHF 1000	jusqu'à	CHF	10000	CHF	2.95
par	CHF 10000	en sus			CHF	90
taxe maximale					CHF	99.90

Les versements sur propre compte (y compris les versements de filiales ou de succursales au compte de l'établissement principal):

jusqu'à 20 versements par mois gratuit

à partir du 21e versement par mois prix selon versements au guichet postal (selon tableau ci-dessus)

Transmission des données

Fichier des crédits électronique gratuit

Liste des crédits papier CHF 2.- par n° de client

électronique gratuit

Traitement ultérieur BVR+

Pour les BVR+ payés au guichet postal ou virés à l'Operations

Center PostFinance et les justificatifs remplacés CHF –.04

Documents rejetés

Lorsque, pour un client le nombre mensuel des documents rejetés n'excède pas 3% des documents reconnus, le traitement des rejets est gratuit. Au-delà de cette limite de 3%, une taxe de traitement

est mise en compte pour chaque document rejeté CHF -.70

Recherches

Les recherches sont soumises à la taxe pour autant que la responsabilité CHF 15.— jusqu'à un ¼ h. de PostFinance ne soit pas engagée CHF 15.— par ¼ h. suppl.

Inscription au crédit

Par mutation CHF 20.— Inscription au crédit de compte de tiers, par inscription au crédit CHF 25.—

Débit des prix

Les prix sont débités avec toutes les prestations de PostFinance à la fin du mois sur le compte pour débit des prix.

Le client est responsable pour la couverture de ce compte.

Manuel BVR Version janvier 2010 35/35